EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Se déportent et ne participent pas au vote :	4
Procurations :	7
Votants :	27

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL),

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

Se déportent et ne participent pas au vote : Christian MAZUC, Sabine MIRAL, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PACV/162-2023

Echange foncier Rodez Agglo Habitat / Commune d'Onet-le-Château

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L2241-1,
Vu la délibération PACV/87-2021 du 30 septembre 2021,
Vu la délibération PACV/141-2022 du 19 décembre 2022,
Vu l'avis du Domaine n° 2023-12176-82565 en date du 26 octobre 2023,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que Monsieur Christian MAZUC, Madame Sabine MIRAL, Monsieur Christian GIRAUD et Madame Marie-Noëlle TAUZIN sont sortis de la salle, et ne participent ni aux débats ni au vote.

ENTENDU que par délibération en date du 30 septembre 2021, un échange sans soulte de parcelles entre Rodez Agglo Habitat et la commune d'Onet-le-Château a été approuvé.

ENTENDU que par délibération du 19 décembre 2022, une parcelle complémentaire, déclassée du domaine public communal, a été ajoutée, sans incidence financière, dans la désignation des biens objets de l'échange foncier à intervenir.

CONSIDERANT le descriptif de l'échange acté ci-après rappelé :

- cession par Rodez Agglo Habitat de trois parcelles (BE n° 543, 544 et 546) issues du terrain supportant avant démolition les résidences « les Ormes » - boulevard des Capucines, d'une contenance totale de 1 358 m2 et estimées par le Domaine à 45 000 €,
- cession en contre échange par la Commune de :
  - la parcelle cadastrée AX n° 475 - boulevard des Mouettes, d'une contenance de 418 m2 et estimée par le Domaine à 21 500 € (avis n° 2023-12176-82565 en date du 26/10/2023),
  - la parcelle issue du domaine public communal, en cours de numérotation, d'une contenance estimée à 251 m2 et évaluée par le Domaine à 12 000 € (avis n° 2022-12176-68909 du 14/10/2022).

CONSIDERANT que cette mutation devant être placée dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), les échangistes ont dû s'accorder sur sa valeur.

CONSIDERANT que le foncier cédé par la commune d'Onet-le-Château à titre d'échange permettra à Rodez Agglo Habitat de réhabiliter et de réaliser une extension de 15 logements d'un bâtiment de logements collectifs rue des Loriots.

CONSIDERANT que celui cédé à la commune mettra en cohérence une situation administrative avec une situation de fait (liaison piétonne entre divers équipements publics et stationnement).

CONSIDERANT qu'il a été décidé unanimement de retenir, pour chaque part de l'échange, le prix hors taxe de 33 500 €, suivant en cela les avis rendus par le Domaine concernant les biens communaux.

CONSIDERANT que les conditions prévues dans les délibérations précédentes suscitées seront reconduites, à savoir :

- acquittement par chacun des échangistes, à concurrence de moitié chacun, des frais notariés,
- désignation de Maître Bérengère CALMELLY, notaire à Onet-le-Château - 11 place des Artistes, à l'effet de dresser l'acte notarié subséquent.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve les conditions financières et les modalités de l'échange avec Rodez Agglo Habitat telles que présentées ci-dessus,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'échange et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU
AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023